

Séance du 19 novembre 2015

Nouvelles du Comité central

Maximiliano Wepfer

Chef adjoint de la division Communication de la FMH

Feuille de route – Fin 2012, les Académies suisses des sciences ont publié une feuille de route pour un système de santé durable incluant différentes mesures de mise en œuvre. A l'automne 2015, l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) a réalisé une enquête auprès des organisations professionnelles dans le but d'établir une vue d'ensemble des mesures déjà mises en œuvre, de celles en cours de réalisation et de celles ajournées. La prise de position concernant cette feuille de route rédigée par la FMH suite aux retours des organisations représentées à la Chambre médicale a été approuvée par le Comité central (CC).

Convention avec des sociétés cantonales de médecine – La FMH, qui occupe quatre sièges au conseil d'administration de HIN SA, en a mis un à la disposition des quatre sociétés cantonales de médecine (Berne, Zurich, St-Gall et Valais) qui participent à HIN SA. Comme cette répartition n'était jusqu'à présent formellement inscrite nulle part, les quatre sociétés cantonales avaient émis le souhait que la FMH rédige une convention qui prévoit un droit de proposition pour cette représentation. Le CC a approuvé le projet de convention en première lecture et il a décidé de le soumettre pour avis aux quatre sociétés cantonales.

Amélioration du financement des soins – Un complément à l'art. 25a al. 5 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie a été mis en consultation. Cette modification vise à garantir que l'entrée en EMS dans un autre canton n'engage pas la responsabilité du nouveau canton dans le financement des prestations de soins. Le CC approuve ce projet.

Feuille d'information FMH/ISFM concernant la mention de titres – Après approbation par le CC le 18 juin 2015, la feuille d'information a été complétée suite à l'introduction des «formations approfondies interdisciplinaires» dans la nomenclature en automne 2015, et précisée notamment dans le cas des «titres professionnels de docteur». Le CC donne son feu vert pour la publication d'un article (condensé de la feuille d'information) dans le *Bulletin des médecins suisses* et pour la mise en ligne de la feuille d'information complète sur le site Internet de la FMH à la rubrique de l'ISFM. Il approuve également la traduction italienne de la feuille d'information pour le début 2016.

Correspondance:

FMH
Maximiliano Wepfer
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12
kommunikation[at]fmh.ch